**LES MISSIONS DES ELUS AU CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE**

* Après mon élection, j’organise, avec les autres élus et les délégués de classe, une réunion de présentation et d’échange avec les élèves de mon lycée.
* En début de seconde année de mandat, je me présente à tous les lycéens et je dresse un bilan des actions de l’année scolaire précédente.
* Tout au long de mon mandat, je garde un lien privilégié avec l’ensemble des lycéens et je suis à leur écoute.
* J’entraîne mes camarades à m’accompagner dans la proposition d’événements liés à la vie lycéenne (journée « non au harcèlement », semaine de la presse et des médias à l’école, journée de lutte contre l’homophobie, actions en faveur du développement durable…).
* Je suis force de propositions pour des actions concrètes afin de dynamiser la vie scolaire et la vie lycéenne de mon établissement.
* Je fais des points réguliers avec la direction de mon établissement et je me tiens informé des projets menés dans mon lycée.
* Je communique le compte-rendu des réunions du conseil de la vie lycéenne à tous les élèves de mon établissement.
* Je rends régulièrement compte de mon action aux élèves de mon lycée.
* J’assiste à des réunions de conseils de la vie collégienne et lycéenne des établissements de mon secteur.
* Je propose des actions à mener aux élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne…